

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Shany Beaulieu-Bazinet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ccadcf22b0d1aaebf0449a4a>

Date d'obtention : 2023-02-17 17:08:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet d'uniformiser les interventions et d'agir rapidement afin de limiter la distribution de contenu à connotation sexuelle et ainsi préserver l'intégrité de l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'agir plus rapidement et d'être guidée tout au long de mon intervention dans un cas de situation de Sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À la confidentialité, à la préservation de leur intégrité et verrai à demeurer dans la bienveillance tout au long de l'intervention.

Je m'assurerai également que le contenu ne soit pas vu par aucun membre de l'école.